

# Déficit public : qui détient la dette publique française ?



Pauline Lecouvé  
France Télévisions

Publié le 26/04/2024 06:08

🕒 Temps de lecture

**D'**où vient l'argent qu'emprunte la France pour financer son déficit ? Alors que le déficit public a atteint 5,5% sur l'année 2023 et que le gouvernement estime qu'il devrait rester au-dessus de 5% en 2024, se pose la question du financement de la dette publique française. Comment l'Etat finance-t-il sa dette ? Qui sont les créanciers de la France ? Franceinfo s'est penché sur le fonctionnement du marché de la dette publique.

C'est l'Agence France Trésor [🔗](#) (AFT) qui est chargée de gérer la dette de la France. En 2023, cette agence a emprunté 270 milliards sur les marchés, sous forme d'obligations et de bons du trésor. Les obligations sont des titres de dette dont la durée peut aller de deux à cinquante ans et qui servent à financer la dette de moyen et long terme de l'Etat. Les bons du trésor ont, eux, une maturité égale ou inférieure à un an. Ils servent à couvrir la dette de court terme. Ceux qui détiennent ces titres sont des créanciers de l'Etat. Il devra leur rembourser les sommes prêtées, avec des intérêts. Toutefois, peu de données publiques existent sur les détenteurs de ces titres de dette.

Sur le site de l'Agence France Trésor [🔗](#), on trouve cependant une typologie des créanciers de la France. Selon ces données, recueillies par la Banque de France, 9,5% des titres de dette de la France sont détenus par des compagnies d'assurance françaises ; 7,7% par des établissements de crédit français ; 1,6% par des organismes de placement collectif en valeurs mobilières français ; 28% par des résidents français. Parmi ces 28%, on retrouve la Banque de France. Selon son rapport annuel 2023 [🔗](#), celle-ci détient 609 milliards d'euros de titres de dette française, soit près de 20% de la dette de la France, qui a atteint 3 101,2 milliards au quatrième trimestre 2023. Pour le reste, les titres de dette de la France sont détenus à 53,2% par des non-résidents en France, sans plus de détails.

Contactée par franceinfo, l'Agence France Trésor estime qu'il est impossible de savoir précisément qui détient la dette publique française, en raison de la rapidité des échanges des titres de dette. *"Il y a plus de 10 milliards d'euros de titres de dette qui sont échangés quotidiennement sur les marchés"*, explique l'AFT. Lorsque la France émet des obligations, celles-ci sont achetées par des banques spécialistes en valeur du trésor (SVT). Ces banques, au nombre de 15, sont sélectionnées par l'Agence France Trésor pour assurer le placement de ses titres de dettes sur les marchés. Selon [le site de l'AFT](#), on compte *"quatre établissements français, deux allemands, trois britanniques, cinq nord-américains et un japonais"*.

Les titres de dette de la France se retrouvent ensuite dans les portefeuilles *"de fonds de pension, de banques centrales d'autres pays, de banques de crédit, etc"*, explique l'AFT. On les retrouve notamment dans certains produits d'épargne de long terme. *"Si vous avez un contrat d'assurance-vie, vous détenez des obligations assimilables du trésor (OAT)"*, explique François Ecalle, ancien magistrat de la Cour des comptes et président du site d'information sur les finances publiques Fipeco. D'ailleurs, les particuliers peuvent eux aussi acheter des obligations. *"Certaines banques proposent d'acheter des OAT"*, rappelle François Ecalle. Ce placement très sûr n'est toutefois pas très rémunérateur.

Géographiquement, il est toutefois difficile d'estimer où se situe précisément la dette française. Grâce à des études internationales, l'AFT dispose de grandes tendances. *"Un quart de la dette est détenue par des résidents en France, un quart par la Banque de France, un quart par des résidents de la zone euro et un quart par des résidents dans le reste du monde, principalement en Europe, en Amérique et en Asie"*, estime l'agence.

Faut-il s'inquiéter que plus de la moitié de la dette de la France soit détenue à l'étranger ? Tout d'abord, cette tendance est à la baisse. Fin 2009, 69,7% de la dette française était détenue par des non-résidents en France. Cette part a diminué depuis 2015 avec la mise en place d'une politique de rachat de titres de dette par la BCE, via la Banque de France. De plus, selon François Ecalle, cette répartition de la dette de la France n'est aujourd'hui pas inquiétante. *"C'est un signe de confiance des marchés internationaux dans la dette française"*, estime l'expert des finances publiques. *"Il y aurait un risque si les créanciers se mettaient à avoir peur de ne pas être remboursés"*, explique-t-il.

Pour l'heure, la dette de la France reste l'un des placements financiers les plus sûrs au monde. Même si la note de la France pourrait être dégradée fin avril par les agences de notation, *"la crédibilité de la France ne sera pas remise en cause à court terme"*, estime en effet [l'économiste Mathieu Plane](#).